

AVRIL 2012

Bulletin communal d'informations De Thiaville sur Meurthe



Le nouvel entre nous

Mot du maire	2
Conseil Municipal	3-7
Inscription école	7-8
Election	9
Vide grenier	9
Centre de loisirs	9
Déchetterie	10
Vie du village	10-11
Jardinage	12
Histoires	13
Infos jeunes	13-14

Téléphone : 03 83 71 41 73
Dépôt légal 328/820

LE MOT DU MAIRE

Pollutions des boîtes aux lettres, excitations, rumeurs, ont marqué le rythme de ce début d'année.

Néanmoins, malgré les quelques excités irresponsables ici, comme il s'en trouve parfois si le hasard, ou plutôt la malchance est de la partie, nous continuons de croire. Croire en la valeur du travail qui élève l'homme, surtout quand il vous est confié par vos concitoyens, bref, quand il s'agit de servir l'intérêt collectif avec désintéressement.

Il est sûr que nuire, tenter de semer la zizanie est plus aisé que de comprendre, d'aborder avec compétence les sujets et les exigences qui nous préoccupent. C'est éviter ainsi d'alourdir chacune et chacun par des charges nouvelles, qui se déclinent inévitablement par une imposition alors démesurée pour satisfaire des dépenses non mesurées. C'est au pied du mur que l'on voit le maçon !

Seuls les résultats comptent pour nos familles. Alors courage face aux semeurs de discorde. Serrons-nous autour de ce qui nous importe plus que tout : Une solidarité ayant pour objectif **notre liberté préservée** au sein d'une fraternité qu'il nous faut défendre coûte que coûte.

Je me contenterai de citer un exemple de ce qui doit nous interpeller, nous dresser pour sauvegarder ensemble ce qui est le plus important à nos yeux : **Notre vie privée**.

J'ai du céder à la demande pressante, réitérée par deux fois, malgré l'incongru du calendrier et des travaux de refonte en cours, de Mme V. qui exigeait la communication de notre liste électorale. J'ai consulté les services de la Préfecture, notre association des Maires afin d'occulter certains renseignements y figurant. En vain, la Dame a obtenu gain de cause ! Car c'est la loi. Mais que vont devenir ces renseignements de nos dates de naissance, des lieux de naissance livrés comme dans cet exemple à n'importe qui, pourvu qu'il ait le culot d'exiger.

J'ai réagi pour qu'à l'avenir pareille indiscretion portant une atteinte grave à notre intimité ne puisse se renouveler. A Mignéville lors de la réunion des Maires et Adjoints, le 24 mars dernier, j'ai évidemment interpellé nos parlementaires, trois sur quatre des sénateurs que compte notre département étaient présents. J'ai perçu un intérêt à préserver par la censure des listes électorales, la vie privée de chacun. Le Sénateur Nachbar se charge de faire remonter notre mécontentement auprès du Gouvernement.

Tous ceux qui ont eu connaissance de cette livraison m'ont fait part de leur émoi ; d'autres encore me l'ont fait observer en contestant énergiquement par courrier.

Je veillerai à ce que ce genre de situation soit non seulement connue, mais éclaircie par des textes protecteurs de ce qui nous tient à cœur, **notre vie privée**.

Bien à vous Michel GEORGES

LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2012

Sont représentés :

Messieurs REY Eddy - CORAZZA Eric- BOUDOT Joël

Sont exclus pour leur comportement pour la durée de la séance par décision du conseil :

Mesdames VILLAUME Damienne – PETTOVEL Martine. Monsieur CHANDELLIER Michel qui a donné pouvoir à VILLAUME Damienne, n'étant de ce fait plus représenté !

1 - Vote du Compte Administratif 2011 et du Budget Prévisionnel 2012 :

C.C.A.S

	CA 2011	BP 2012
Dépenses de fonctionnement	2 243.20 €	4 620 €
Recettes de fonctionnement	2 338 €	4 926.80 €
A reporter sur 2012	+ 2 426.49 €	

Excédent de 306.80 €

Caisse des Ecoles

	CA 2011	BP 2012
Dépenses de fonctionnement	2 169.42 €	2 595 €
Recettes de fonctionnement	2 729.58 €	3 121.58 €
A reporter sur 2012	+ 560.16 €	

Excédent de 526.58 €



Forêt



	CA 2011	BP 2012
Dépenses de fonctionnement	15 940,57 €	125 541,00 €
Recettes de fonctionnement	37 968,00 €	1 999,53 €
A reporter sur 2012	126 752,47 €	+148 779,90 €
Dépenses d'investissement	30 095,52 €	90 904,56 €
Recettes d'investissement	1 533,08 €	60 938,96 €
A reporter sur 2012	58 528,04 €	+29 965,60 €
Résultat cumulé dépenses fonctionnement	15 940,57 €	125 541,00 €
Résultat cumulé recettes fonctionnement	164 720,47 €	150 779,43 €
Résultat cumulé dépenses investissement	30 095,52 €	90 904,56 €
Résultat cumulé recettes investissement	60 061,12 €	90 904,56 €
Total cumulé dépenses	46 036,09 €	216 445,56 €
Total cumulé recettes	224 781,59 €	241 683,99 €

Excédent de 25 238.43 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

	CA 2011	BP 2012
Dépenses d'exploitation	73 913,74 €	203 852,84 €
Recettes d'exploitation	102 267,44 €	94 428,00 €
A reporter sur 2012	+89 719,92 €	+109 424,84 €
Dépenses d'investissement	28 619,07 €	180 738,00 €
Recettes d'investissement	42 710,83 €	234 010,33 €
A reporter sur 2012	+18 006,71 €	+34 456,75 €
Résultat cumulé dépenses d'exploitation	73 913,74 €	203 852,84 €
Résultat cumulé recettes d'exploitation	191 987,36 €	203 852,84 €
Résultat cumulé dépenses d'investissement	28 619,07 €	180 738,00 €
Résultat cumulé recettes d'investissement	60 717,54 €	268 467,08 €
Total cumulé dépenses	102 532,81 €	384 590,84 €
Total cumulé recettes	252 704,90 €	472 319,92 €

Excédent de 87 729.08 €

A noter en particulier

✓ Etude maîtrise œuvre rue du moulin	10 000 €
✓ Achat regards-compteurs	3 000 €
✓ Pompes assainissement	16 000 €
✓ Véhicule	13 000 €
✓ Pose de compteurs	1 000 €
✓ Assainissement rue Paradis Petit Paris et rue du Moulin	109 000 €

COMMUNE

	CA 2011	BP 2012
Dépenses de fonctionnement	259 563,34 €	331 600,41 €
Recettes de fonctionnement	241 588,86 €	315 163,00 €
A reporter sur 2012	+36 104,89 €	18 130,41 €
Dépenses d'investissement	32 021,78 €	63 130,00 €
Recettes d'investissement	24 225,57 €	42 090,41 €
A reporter sur 2012	+58 266,87 €	50 470,66 €
Résultat cumulé dépenses fonctionnement	259 563,34 €	331 600,41 €
Résultat cumulé recettes fonctionnement	277 693,75 €	333 293,41 €
Résultat cumulé dépenses investissement	53 536,00 €	84 644,22 €
Résultat cumulé recettes investissement	75 209,00 €	85 276,99 €
Total cumulé dépenses	313 099,34 €	416 244,63 €
Total cumulé recettes	352 902,75 €	418 570,40 €

Excédent de 2 325.77 €

A noter en particulier

En fonctionnement

• **Dépenses**

✓ Coût COSEC	18 000 €
✓ Service Incendie	10 375 €

• **Recettes**

✓ Immeubles loyer	8 900 €
✓ Forêt	87 896 €

En investissement

• Dépenses

- ✓ Aménagement rue du Moulin 23 600 €
- ✓ Mobilier école 2 000 €

• Recettes

- ✓ FCTVA 7 594 €
- ✓ T L E 2 315 €
- ✓

2 – Vote des Taxes :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des 10 voix, de **maintenir** le pourcentage des taxes de 2011 pour l'année 2012.

Taux des Taxes de l'année 2011 :

- Habitation 15,52 %
- Foncier bâti 9,02 %
- Foncier non-bâti 26,63 %
- CPE 21,08 %



Il faut préciser que l'augmentation des bases par le Ministère des Finances (Bercy) font que malgré ces taux inchangés par le Conseil, nous subissons une hausse automatique s'élevant à 1,8 %.

3 – Prix de l'eau et de l'assainissement :

A l'unanimité le Conseil maintient les prix de l'eau et de l'assainissement pour 2012.

A remarquer que ces prix sont ainsi maintenus au même niveau :

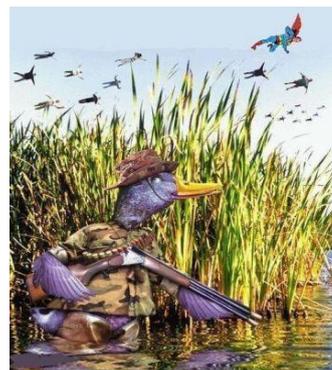
- 1,63 € pour l'eau
- 1,63 € pour l'assainissement,

Et cela depuis maintenant 10 années !!



4 – Bail de chasse :

Le bail de chasse accordé à l'ACA (association de chasse agréée) est renouvelé pour une durée de 12 ans aux mêmes conditions que le bail précédent.



5 – Subvention à l'école :

Une subvention d'un montant de 544 € est accordée à l'école pour soutenir une sortie des élèves à Nancy.

6 – Acquisition de la parcelle ZA 117 :

La commune procède à l'acquisition de la parcelle ZA 117 qui représente une division parcellaire de la ZA 36. Cet achat va permettre à la collectivité de récupérer une partie du sol de l'ancien chemin menant sous le pont de Thiaville, qui avait été attribué dans le « désordre » du remembrement à un particulier.

Une fois redevenu propriétaire, la commune devrait pouvoir rendre plus praticable l'accès de toujours qui menait à la Meurthe.

ECOLE DE THIAVILLE

Compte-rendu du Conseil d'école du 5 mars 2012

Depuis début janvier, l'école a maintenant son site. Il est situé sur une plate-forme départementale mise en place par l'Inspection Académique. D'autres sites d'écoles y sont répertoriés également.

Sur ce site, toute l'actualité des classes et des informations importantes y seront mentionnées aussi régulièrement que possible. Les photos des élèves viendront illustrer les articles, et nous ferons en sorte que les élèves soient pris dans des situations d'apprentissage ou en groupe, de préférence.

L'adresse du site est la suivante :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-bassinsud/thiaville/>

L'inscription 2012 pour la rentrée scolaire se fera le vendredi 18 mai 2012 entre 16 heures et 17 heures

a.) Admission et inscription

Les enfants sont accueillis en maternelle à partir de 2 ans révolus suivant les places disponibles, s'ils n'ont pas 2 ans à la rentrée, deux autres rentrées différées sont possibles :

- après les vacances de la Toussaint
- après celles de Noël.

Pour inscrire leur enfant, les parents doivent le pré-inscrire en mairie, puis se rendre à l'école avec leur livret de famille, munis du carnet des vaccinations à jour, ainsi que du certificat médical de non contagion.

b.) Obligation scolaire

L'école est obligatoire à partir de 6 ans.

En maternelle, la scolarisation n'est pas obligatoire, mais à partir du moment où un enfant est inscrit, la fréquentation doit être assidue car des apprentissages y ont lieu de manière régulière et continue.

c.) Absences

Un enfant ne doit pas être absent plus de 4 demi-journées en un mois. En cas d'absences trop fréquentes, un signalement est fait auprès de l'inspection académique.

d.) Horaires

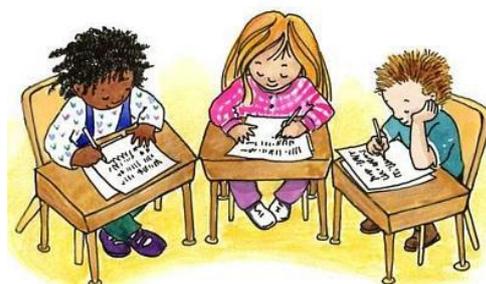
La classe se déroule de 8h15 à 11h15 et de 13h00 à 16h00. L'accueil se fait à 8h05 et 12h50.

e.) Surveillance

Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants durant les heures d'accueil et de classe. Ils doivent toujours attendre l'arrivée de l'enseignant de surveillance pour pénétrer dans la cour.

- Contrat ATSEM

Renouvellement de contrat de Mme TRUNCK Sandra, ATSEM en classe Maternelle. Ses qualités indéniables auraient été très regrettées. Son contrat est prolongé jusqu'au mois de Septembre.



Résultats du 1er tour de l'élection présidentielle 2012

Résultats du 1er tour Thiaville-sur-Meurthe - (22/04/2012)

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	425		
Abstentions	63	14,82	
Votants	362	85,18	
Blancs ou nuls	10	2,35	2,76
Exprimés	352	82,82	97,24

Candidats	Voix	% exprimés
<u>Mme Eva JOLY</u>	9	2,56
<u>Mme Marine LE PEN</u>	99	28,13
<u>M. Nicolas SARKOZY</u>	101	28,69
<u>M. Jean-Luc MELENCHON</u>	23	6,53
<u>M. Philippe POUTOU</u>	5	1,42
<u>Mme Nathalie ARTHAUD</u>	4	1,14
<u>M. Jacques CHEMINADE</u>	1	0,28
<u>M. François BAYROU</u>	29	8,24
<u>M. Nicolas DUPONT-AIGNAN</u>	15	4,26
<u>M. François HOLLANDE</u>	66	18,75

Comité des fêtes

Le vide grenier se déroulera le dimanche 13 mai

Nous vous rappelons qu'il est conseillé de garer votre voiture en dehors des rues de La Libération, des Vosges, de l'Église, de la Gare et Pierre Pierron si vous prévoyez de quitter Thiaville le dimanche 10 mai après 6h00 du matin, Horaire d'installation des premiers exposants.

Centre de Loisirs ARC EN CIEL

Le centre de loisirs fonctionnera du lundi 9 juillet au 3 août inclus
de 9 h00 à 17 h00 avec repas à midi.

De 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30 les tarifs garderie seront de 1 euro l'heure.

De nombreuses sorties sont au programme « piscines, Atélius, soirée Campings, etc... »

Le tarif est de 60 euros la semaine avec le repas.

Il est de 52 euros la semaine sans le repas.

Les bons caf sont acceptés, pour les autres avantages entreprise voir avec la présidente lors de l'inscription.

Vous pouvez inscrire vos enfants à partir de la 1^{ère} semaine de juin. Le dossier est disponible en mairie ou chez Mme PIERRE rue de la gare tél : 06.08.27.19.49

Factures EAU

Suite à une erreur de saisie sur le logiciel, il faut lire dans la case du relevé ancien de la facture eau :15/01/11 au lieu de 15.08.11. La facture est bien pour une durée de 1 an.

RAPPEL DECHETTERIE



Les dépôts en déchetterie sont autorisés à concurrence de 2 m³ par jour et par foyer.

La même règle s'applique aux entreprises et aux administrations.

Les dépôts de déchets ménagers spéciaux sont interdits pour les entreprises.

Pour les foyers qui font état de circonstances particulières (vider une maison suite à une succession) il est possible de programmer des dépôts jusqu'à 10 M³ le jeudi matin sur rendez-vous uniquement.

Vie du village

Décès

- Monsieur URIOT Pierre est décédé à Saint-Dié-des-Vosges le 28 février 2012.
Il était né à Thiaville sur Meurthe le 16 mars 1923.
- Madame SOUVAY Huguette est décédée à Baccarat le 28 avril 2012.
Elle était née à NANCY le 27 juin 1928.

A leurs familles dans la peine, nous présentons nos très sincères condoléances.

Mariage



- Le 14 janvier 2012, Marie-Hélène PIERSON et André YOCOM se sont dits « oui » en Mairie de Thiaville sur Meurthe. Nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.
- Le 14 avril 2012, Patricia EDET et Patrick CHOSEROT se sont unis en Mairie de Thiaville sur Meurthe. Nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Le bonheur généreux

La quête récoltée lors du mariage EDET-CHOSEROT est versée à la section Football de l'OMS.

Naissances



- Le 13 février 2012 est née à Nancy Manola Renée Madeleine PIERRON-ACKER de Arnaud PIERRON et Virginie ACKER, domiciliés 5 rue des Vosges.
- Le 03 mars 2012 est né à Lunéville Gabriel Pascal Jean-Luc DEMANGE de Yann DEMANGE et Vanessa PECHEUR, domiciliés 14 rue de la Libération.
- Le 1^{er} avril 2012 est née à Saint-Dié-des-Vosges Sarah Amina Pascale TAMMANE de Tahar TAMMANE et Valérie NOËL, domiciliés 8 rue des Grands Faings.
- De Raon l'Etape, nous apprenons la naissance le 27 mars 2012 de Geoffrey au foyer de Laurence et Stéphane DESCHAMPS. Laurence est institutrice dans notre école.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.



Infos Jardin

HUM... HUM...

Voilà peu ou prou la vision qu'on a du jardin ces jours-ci... Pluie, vent, fraîcheur : on a connu des fins avril plus agréables. D'un côté, l'eau qui tombe du ciel subvient aux besoins des plantes en végétation, notamment les arbres et les arbustes plantés à l'automne et durant l'hiver.

Les rosiers ! Ah, nos pauvres rosiers que nous n'avons pas pensé protéger pour l'hiver, croyant au réchauffement de la planète et que les hivers sont moins rigoureux.

Nous avons appris par nos anciens qu'il faut absolument que les rosiers polyanthas et grosses fleurs soient protégés par une butte de terre ou de terreau, et ceci avant la mi-décembre !

Et voilà ! Nos chers rosiers ne démarrent pas ! Que faire ? Attendez un peu avant de les arracher. Peut-être qu'un œil va démarrer dans les jours à venir. Arrachez-les seulement vers la mi-mai ou fin mai pour être vraiment certain de la non reprise de vos rosiers. Il serait dommage de les supprimer avant l'heure.

Que faire maintenant ? Rien dans l'immédiat si ce n'est de les terreauter un peu, et de s'armer de patience. Ne les taillez pas maintenant, attendez la repousse et seulement là vous pourrez couper tout ce qui est mort. Fin mai vous apporterez un engrais complet rosier en «gratouillant» un peu la terre.

Un traitement anti maladies systémique sera nécessaire dès que cinq feuilles sont développées ainsi qu'un traitement insecticide qui leur fera un grand bien.

Par ailleurs, il faut protéger vos semis précoces : s'il pleut trop, les graines sont dérangées, les jeunes pousses abîmées. Rien qui vaille. Gare également aux caissettes laissées à l'air libre : un bac en polystyrène, ça se remplit très vite ! Et quand c'est noyé, c'est noyé. Enfin, vous aurez noté que les minimales sont... minimales !

Pas de précipitation côté tomate, "géranium" et autres plantes goûtant la chaleur : les installer maintenant ne vous ferait pas gagner de temps.

On commande du soleil pour les ponts de Mai ?

N'oubliez pas la date théorique de fin des gelées respectée des jardiniers professionnels comme des amateurs, qui est le 15 mai : après les saintes glaces. Cette précaution vous évitera bien des déceptions et Dieu sait qu'il y en a ces derniers temps !

Bon jardinage !

E.Rey

HISTOIRES

Considéré : Tellement il est con, il n'en revient pas lui-même
Chinchilla: Emplacement réservé aux chiens pour faire leurs besoins
Portail : Cochon Thaïlandais
Perroquet : Accord du paternel
Les ciseaux à bois : Les chiens aussi
Aventurier :Maintenant tu ne ris plus
Un enfoiré: Une année de perdue
Le mascara :Déguisement pour rongeurs
Chauffeur de corbillard : Pilote décès
Il faut s'y faire : Expression utilisée pour les chevaux à six pattes
Tequila: Interpellation d'un inconnu chez soi
Salsa : Chose pas très propre
Cramponner :Douleurs nasales
Gévaudan : Ce que l'on dit à mamie quand on a enfin retrouvé son dentier

et pour finir la maxime du retraité :
Ma femme me demande avec sarcasme :
"Que penses-tu faire aujourd'hui ?"

"Rien."

Elle me répond:
"C'est déjà ce que tu as fait hier!"
"Oui mais j'ai pas fini."

INFOS JEUNES

Je sais qui appeler en cas d'urgence

Si tu te retrouves en situation d'urgence, il est important que tu saches qui appeler. Pour un incendie, tu peux appeler les pompiers au 18 ; pour une urgence médicale, tu peux appeler le SAMU au 15 ; enfin, tu peux contacter la police au 17. Mais n'oublie pas qu'il ne faut pas abuser de ces numéros, comme pour faire des blagues, par exemple !

Un nouveau brevet des collèves

Si tu as un proche qui est au collève, il en a sûrement entendu parler : le brevet, l'examen que l'on passe en troisième, va changer. Ceux qui n'aiment pas l'orthographe ne seront pas gâtés, car la dictée sera rallongée ! Dans l'épreuve de mathématiques, il y aura plus d'exercices afin que les élèves puissent se rattraper si l'un des sujets leur paraît plus compliqué. Enfin, les collégiens n'auront plus le choix et devront passer à la fois l'épreuve de géographie et celle d'histoire. Ces nouvelles mesures s'appliqueront à partir du mois de juin 2013.

Premier tour des élections présidentielles

Cela fait sûrement déjà plusieurs mois que tu entends parler des élections présidentielles. D'ailleurs, si tu es passé près de ta mairie depuis une semaine, tu as sans doute pu voir des panneaux blancs sur lesquels ont été placardées les affiches des différents candidats. Ils sont dix à se présenter à ce premier tour : notre président actuel, Nicolas Sarkozy, François Hollande, Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen, François Bayrou, Eva Joly, Philippe Poutou, Nathalie Arthaud, Nicolas Dupont-Aignan et Jacques Cheminade. Le 22 avril, tous les Français ont le devoir de se rendre aux urnes (c'est notre "mot du jour"!) pour élire le candidat qu'ils souhaitent voir participer au second tour des élections. Ce dimanche soir, les deux candidats qui auront remporté le plus de voix accéderont donc à ce deuxième tour. Les Français se déplaceront une deuxième fois le 6 mai prochain pour les départager, et nous saurons alors qui est notre nouveau Président de la République.

A quoi ça sert un vote blanc ?

Tu as certainement déjà entendu parler du vote blanc. Mais sais-tu en quoi cela consiste vraiment ? En fait, quand un citoyen vote blanc, cela veut dire qu'il dépose un bulletin dépourvu de nom dans l'urne ; en gros, il ne vote pour aucun des candidats qui se présente. Le vote blanc montre que le citoyen n'a pas trouvé de candidat qui lui convienne dans la liste proposée. Quand un citoyen ne se déplace même pas à la mairie pour voter, on ne parle pas de vote blanc mais d'abstentionnisme.



QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?



Vous voulez donner de votre temps aux autres, agir pour le bien commun et vivre une expérience enrichissante en servant l'intérêt de tous ?

Devenez volontaire en Service Civique !

Le Service Civique permet à tous ceux qui le souhaitent de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité. Plus particulièrement, le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans.

C'est :

- >> Un engagement citoyen reconnu et valorisé ;
- >> Une chance de vivre de nouvelles expériences ;
- >> L'opportunité de se rendre utile et de faire bouger la société.

Le Service Civique fera émerger une génération de personnes engagées.

Il permet de consacrer du temps à des missions utiles pour la société.

Cette expérience est reconnue et valorisée dans le parcours de ceux qui l'ont fait.

Le Service Civique, le plus volontaire des engagements.

<http://www.service-civique.gouv.fr/content/pourquoi-minvestir>